Manipulateurs d'électroradiologie médicale : les grands chantiers pour l'avenir de la profession

Le 26 juillet 2026, deux conseils nationaux professionnels, le CNP MEM et le G4, ont fait le point avec la DGOS sur l'avenir de la profession de manipulateur : démographie, ouverture de nouveaux centres, réingénierie de la formation, reconnaissance des compétences et diplômes européens. Une synthèse qui concerne directement les centres de formation, et où les travaux du Comité d'harmonisation sont cités à deux reprises.

Article du CNP MEM (Séverine Moynat – Béatrice Jamault), publié le 14 octobre 2026 sur www.cnpmem.fr et relayé par le CHCFMEM.

Les deux Conseils nationaux professionnels (CNP MEM & G4) partagent de nombreuses préoccupations concernant l'avenir de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale (MEM) et son évolution. Ces réflexions portent notamment sur l'évolution des activités et des équipements, l'organisation des équipes, l'exercice professionnel, la formation, les parcours professionnels, les coopérations entre professionnels et la démographie des manipulateurs.

Dans ce contexte, les deux CNP ont conjointement sollicité la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) afin d'engager une réflexion structurée sur les principaux enjeux de la profession et d'identifier les travaux à conduire dans les prochaines années.

Une visioconférence s'est tenue le 26 juillet 2026. Elle a permis de faire un point d'actualité, de partager les différents constats et de préciser plusieurs axes de travail susceptibles de faire l'objet d'une feuille de route.

1. Démographie : augmenter les effectifs, mais aussi renforcer l'attractivité

La question démographique demeure un enjeu majeur pour notre profession.

Les préoccupations portées depuis plusieurs années par le Comité d'harmonisation des centres de formation de manipulateurs semblent aujourd'hui davantage prises en compte. Les capacités de formation ont ainsi augmenté de manière significative depuis quatre ans, avec une progression de près de 50 % des effectifs admis à l'entrée en formation et l'ouverture de 19 centres de formation.

Cette évolution commence à produire des effets positifs sur la démographie. Toutefois, de nombreux postes restent vacants et l'augmentation des autorisations d'équipements médicaux lourds (EML) contribue à accroître les besoins en professionnels. Le retour à un équilibre démographique nécessitera donc encore plusieurs années.

La question des abandons en formation fera prochainement l'objet d'une analyse plus exhaustive, notamment afin d'intégrer les données des centres récemment ouverts. À ce stade, le taux d'abandon apparaît relativement stable et inférieur à 15 %. Les abandons interviennent très majoritairement au cours de la première année, avec toutefois des disparités importantes selon les établissements.

La meilleure information des futurs étudiants sur la réalité du métier constitue l'un des leviers identifiés pour limiter ces interruptions précoces. Par ailleurs, la possibilité d'une admission en deuxième année pour les étudiants issus d'une PASS validée constitue également une piste susceptible de contribuer à compenser ces interruptions précoces.

L'attractivité des formations constitue un autre enjeu important. Deux évolutions pourraient contribuer à renforcer l'attractivité de la formation pour des étudiants dont la précarité s'aggrave :

- l'indemnisation des étudiants en stage dans les deux filières, DE et DTS, est actuellement en cours d'harmonisation ;
- les conditions d'attribution des contrats d'allocation d'études sont aussi en cours de redéfinition pour l'ensemble des formations.

2. Nouveaux centres : développer l'offre sans renoncer à l'exigence de qualité

L'augmentation des capacités de formation est nécessaire pour répondre aux besoins démographiques. L'ouverture des nouveaux centres de formation doit cependant s'accompagner d'une vigilance particulière quant aux conditions dans lesquelles ils sont ouverts et fonctionnent.

L'objectif est de garantir à tous les étudiants un niveau de formation homogène et de qualité, quel que soit leur établissement.

Une attention particulière doit notamment être portée à :

- la qualité et la cohérence des projets pédagogiques ;
- la composition et la structuration des équipes pédagogiques ;
- les équipements disponibles et leur adéquation aux besoins de la formation ;
- la constitution de réseaux professionnels permettant de garantir un accès à des terrains de stage diversifiés et suffisamment disponibles ;
- les ressources universitaires mobilisables ;
- la qualité et la pérennité des conventionnements.

3. Formation : actualiser le socle et construire les parcours universitaires de demain

Les deux CNP réaffirment la nécessité d'engager une réingénierie globale de la formation des MEM, qui pourrait s'articuler autour de deux niveaux complémentaires.

Le premier niveau concerne l'actualisation de la formation socle. Le référentiel actuel, datant de 2012, apparaît aujourd'hui insuffisamment adapté à l'évolution des technologies, des pratiques professionnelles et des activités de soins. Une actualisation de ses contenus et des compétences attendues apparaît donc nécessaire.

Le second niveau concerne le développement et la structuration d'une offre de formation supérieure, pouvant prendre la forme de pratiques avancées et/ou de spécialisations. Plusieurs orientations et thématiques font d'ores et déjà l'objet d'un large consensus au sein de la profession, notamment l'imagerie interventionnelle, l'IRM, l'échographie, ainsi que l'évolution des périmètres d'intervention dans le contexte du développement de la télé-imagerie et de l'intelligence artificielle. Les échanges entre les deux CNP et la DGOS ont principalement porté sur les perspectives d'évolution dans le champ de l'imagerie, qui constitue le périmètre partagé par le CNPMEM et le G4, mais l'intérêt de ces démarches a été souligné pour l'ensemble des champs d'exercice des MEM.

Les expériences développées dans le cadre de formations universitaires, notamment les DU MAORI et IRM, pourront utilement contribuer à cette réflexion.

Cette évolution doit également s'inscrire dans une véritable dynamique de filière de formation universitaire de type LMD, conformément aux orientations issues du processus de Bologne et aux objectifs plus récents d'universitarisation des formations en santé.

4. Compétences : mieux reconnaître les nouvelles responsabilités des MEM

Les protocoles de coopération entre professionnels se développent et les MEM sont aujourd'hui nombreux à s'inscrire dans ces dispositifs.

Les deux CNP ont demandé à la DGOS que soit étudiée la question de la valorisation de cet engagement professionnel.

Une des pistes évoquées concerne notamment la possibilité de reconnaître davantage l'investissement des professionnels lorsqu'ils participent à plusieurs protocoles de coopération, par exemple à travers le versement de plusieurs primes de coopération.

Plus largement, la reconnaissance et la valorisation des compétences développées par les MEM constituent un enjeu important pour l'évolution de la profession.

5. Diplômes européens : harmoniser les procédures et sécuriser l'exercice en France

La question de l'exercice en France des manipulateurs titulaires d'un diplôme obtenu dans un autre État européen a également été abordée.

Les deux CNP ont appelé à une accélération et à une harmonisation des procédures d'autorisation d'exercice, ainsi qu'à une meilleure harmonisation des formations complémentaires susceptibles d'être demandées aux professionnels concernés.

Des travaux sont actuellement conduits par les DREETS et la DGOS sur cette question, dans le cadre d'une réflexion plus large concernant les professions de santé. Le HCPP a été consulté.

L'harmonisation des grilles d'évaluation des candidats constitue notamment un objectif identifié. Le CNPMEM et le Comité d'harmonisation des centres de formation de manipulateurs ont élaboré et transmis une proposition à la DGOS.

Une vigilance particulière a également été attirée sur certains organismes de formation opérant depuis l'étranger et proposant des parcours à distance susceptibles de présenter des conditions de sélection ou de formation ne répondant pas aux exigences réglementaires applicables à la reconnaissance d'un diplôme et à l'exercice professionnel en France. La DGOS et la DGCCRF ont été sensibilisées à cette problématique, qui concerne également d'autres professions de santé.

Et maintenant : passer des constats à une feuille de route

Cette rencontre a permis de confirmer l'attention portée par le ministère aux enjeux actuels et à l'avenir de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale.

La DGOS a indiqué qu'une **feuille de route pourrait être proposée**, couvrant les principaux champs évoqués lors des échanges :

- l'attractivité et la démographie ;
- l'évolution des activités et des périmètres d'exercice ;
- le développement et la reconnaissance des compétences ;
- la réingénierie de la formation et l'universitarisation des parcours ;
- les coopérations entre professionnels.

Les deux CNP ont ainsi pu faire connaître leurs priorités et leurs propositions. Les échanges du 26 juillet constituent une étape importante pour engager ces travaux. Leur traduction concrète dépendra désormais des travaux à venir et des arbitrages ministériels.

Les associations professionnelles seront naturellement attentives à la poursuite de cette démarche et aux suites qui pourront être données à ces différents sujets, qui concernent directement l'avenir de la profession et les conditions d'exercice des MEM.

Le CNP MEM (Séverine Moynat – Béatrice Jamault)

Source : www.cnpmem.fr/post/manipulateurs-les-grands-chantiers-pour-l-avenir-de-la-profession
Comité d'harmonisation des centres de formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale (CHCFMEM) · www.chcfmem.fr